



Guyancourt-Aubevoye

1 Avenue du Golf  
78288 Guyancourt Cedex  
API TCR LOG 0 60

01 30 03 22 93 (Guyan.) 02 32 77 63 09 (Aube.)

06 08 24 23 15 (Guyan.) 06 82 45 48 18 (Aube.)

01 30 03 22 94 (Guyan.) 02 32 77 61 45 (Aube.)

E.mail : [tcr.sud@freesurf.fr](mailto:tcr.sud@freesurf.fr)

Site SUD a consulter : <http://sudrenault.free.fr>

Le 19 Février 2001 numéro 8

# COMITE D'ENTREPRISE

De nombreux salariés se posent des tas de questions sur les CE.

Qu'est que c'est? comment ça marche ? qui fait quoi ? d'où vient l'argent ? etc..etc.

Essayons de répondre à ces quelques questions !

## 1ere partie

Les comités d'entreprise ont été créés en France en 1945 dans le but d'associer les travailleurs à la gestion des entreprises. L'institution a vu le jour au sein d'une société profondément marquée par la guerre et sous l'influence d'expériences menées à l'étranger. C'est l'ordonnance du 22 février 1945 qui l'a rendue obligatoire. Ce texte de base a été remanié et complété à plusieurs reprises, notamment par la loi du 28 octobre 1982. Cependant, le rôle du comité d'entreprise en France demeure, sauf exception, essentiellement consultatif.

### Champ d'application

Sont concernées par la législation sur les comités d'entreprise toutes les entreprises du secteur privé qui comptent au moins 50

salariés. Dans les autres, l'institution est facultative

### Composition

La composition du comité d'entreprise, en France, est toujours bipartite : il se compose du chef d'entreprise qui en est membre de droit et président, et d'une délégation élue du personnel.

La délégation du personnel est élue, tous les deux ans, par le personnel de l'entreprise. Son importance est fonction du nombre de salariés : de 6 membres dans une entreprise de 50 à 75 salariés, elle atteindra 30 membres dans une

entreprise de plus de 10 000 personnes.. Les sièges sont attribués à la représentation proportionnelle.

## C

### **Règles de fonctionnement**

'est le comité lui-même qui détermine, dans un règlement intérieur, les modalités de son fonctionnement, certaines règles étant toutefois imposées par la loi : présidence par le chef d'entreprise ; désignation d'un secrétaire ; fréquence des réunions ; prise des décisions à la majorité des membres présents.

Le rôle du chef d'entreprise dans le fonctionnement du comité d'entreprise est ambivalent : il en est membre à part entière et néanmoins exclu en certaines occasions, lorsque le comité est amené à exprimer le point de vue des travailleurs face au pouvoir patronal.

### **Rôle des syndicats**

Les syndicats jouent un rôle non négligeable dans la mise en place et dans le fonctionnement du comité d'entreprise. Ceux qui sont représentatifs dans l'entreprise ont notamment la possibilité de désigner un représentant au comité, qui

assiste aux séances avec voix consultative,. L'impact réel des syndicats sur le fonctionnement des comités d'entreprise varie d'une entreprise à l'autre, mais cet impact est souvent négligeable dans le rôle joué par le comité sur le plan économique.

### **Les moyens du comité d'entreprise**

Le comité d'entreprise dispose de moyens en personnes, un crédit d'heures rémunérées (20h/mois) leur est accordé, des libertés de déplacement leur sont assurées. À ces moyens en personnes s'ajoutent des moyens en matériel : le chef d'entreprise est tenu de mettre à la disposition du comité un local et le matériel nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

Au chapitre des moyens, il faut faire état de la possibilité qu'a le comité d'entreprise de constituer des commissions ouvertes à des membres de l'entreprise n'appartenant pas au comité pour l'examen de problèmes

particuliers. Certaines commissions sont d'ailleurs obligatoires dans les entreprises d'une certaine taille.

Les moyens financiers ont pris une importance de tout premier ordre avec la réforme de 1982, qui a ajouté à la subvention de l'employeur destinée aux activités sociales et culturelles une subvention dite de fonctionnement, d'un montant égal à 0,2 % de la masse salariale brute. Ce qui permet entre autres choses un recours élargi aux experts, autre moyen d'efficacité de l'action des CE

. => La subvention de Renault est égale à 2 % (+ 0.2%) de la masse salariale brute et cela depuis 20 ans.

=> Au TCR, il y aura maintenant 13 élus titulaires et 13 élus suppléants pour plus de 7400 salariés.

=> Le CE se réunit une fois par mois en séance " ordinaire ".

**le 8 mars 2001,  
votez pour les candidats SUD**

## MISE AU POINT

De nombreux salariés ont interpellé les militants et syndiqués de SUD pour savoir pourquoi SUD n'appelait pas avec les autres organisations syndicales au débrayage sur les salaires le mardi 13 février 2001.

La raison est toute simple, ces mêmes organisations ont « oublié » d'inviter SUD à l'intersyndicale. Il n'empêche que SUD était présent au débrayage par la présence de ses militants et syndiqués

# SALAIRES

## LA MONTAGNE A ACCOUCHE D'UNE SOURIS

La direction Renault a présenté à la presse, le mardi 13 février 2001, son bilan financier.

Bonne année avec un bénéfice du plus de 7 milliards de francs (1,08 milliard d'euro). Et cela malgré Dacia et Samsung qui ont plombé les résultats de 800 millions de francs.

Un résultat 2 fois plus important que celui de l'année dernière (1999).

Cette situation n'a que peu d'influence sur la politique salariale, la démonstration a été faite lors de la négociation centrale sur les salaires 2001.

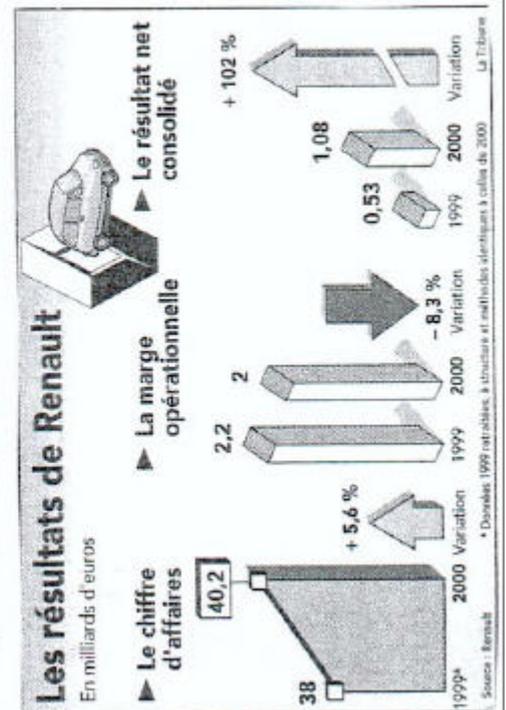
Il est vrai que lorsque des organisations syndicales, se présentent à une réunion, avec comme « objectif ambitieux de placer les revendications à un niveau acceptable par l'entreprise », le résultat ne peut pas être brillant.

La prime d'intéressement 2000 est inférieure aux 2 dernières années

PRIME D'INTERESSEMENT			SALAIRES	
année	montant	mini	AGS	
1997	310,00fr	2504,00fr		
1998	905,00fr	7385,00fr	1%	
1999	384,00fr	3456,00fr	0,6%	
	prime exceptionnelle grâce aux camarades de Flins : 1750,00fr au coef 100 avec mini de 4000,00fr	4000,00fr		
		7456,00fr		
2000	735,00fr	6714,48fr	1,5%	
2001			2,5% dont 1% au 1/10/01 *	

\* 1,5% en février avec un talon de 150,00fr

Nous sommes très loin du compte. Une fois de plus, malgré le talon de 150,00fr ce sont les plus hauts salaires les plus privilégiés.



Pour SUD, quelque soit l'emploi de chaque salarié, chacun participe aux résultats de l'entreprise. C'est pourquoi, la revendication de 1500,00fr pour tous chaque mois sur le salaire de base est plus que jamais à l'ordre du jour.

# RETRAITE

La belle unité syndicale, de la mobilisation du 25 janvier, a volé en éclat.

Les uns et les autres ont montré leur vrai visage.

D'un côté ceux qui défendent les acquis, de l'autre ( CFDT, CFTC) toujours prêts à signer des accords afin d'accompagner la politique des patrons dans la refondation sociale.

Pour SUD, dans l'union du GROUPE des 10 SOLIDAIRES, la solution syndicale ne peut pas s'inscrire dans le cadre exigé par le MEDEF.

Compte tenu de la productivité croissante du travail, il faut revenir aux 37,5 annuités pour tout le monde.

Compte tenu des bénéfices en hausse des entreprises et de la rémunération croissante des actionnaires, il faut maintenant augmenter les salaires à partir desquels sont fixés les cotisations retraites. Il faut augmenter la part des salaires dans la répartition du PIB.

Il suffirait d'une augmentation de 2 à 3 points

de cotisation lissée sur 20 ans pour répondre à tout problème de financement des retraites.

Pour l'union Syndicale G10 Solidaires » la solution aujourd'hui, c'est une augmentation des cotisations employeurs.

Les salariés dans leur ensemble rejettent la politique du MEDEF. Le patronat continue de revendiquer le recul de l'âge de retraite, alors que le chômage de masse est toujours une réalité, et que les pré-retraites sont de plus en plus utilisées par les employeurs. La « solution » du MEDEF conduirait, à la fois, à maintenir plus longtemps au chômage les jeunes, pendant que les personnes âgées seraient au chômage au lieu d'être en retraite! Le MEDEF maintient ses revendications qui amèneraient les salariés à cotiser plus et plus longtemps pour des prestations réduites ; certains tenteraient de compenser cette réduction par un recours accru à l'épargne salariale Fabius : des fonds de pension. déguisés

Pour SUD dans l'union Syndicale G10 Solidaires les manifestations et les actions qui se développent sur les retraites et le pouvoir d'achat doivent s'amplifier par une solidarité croissante entre privé et public et par des convergences dans les revendications et les mobilisations. L'exigence commune est de parvenir à une autre répartition des richesses.

